

AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX

**Un régulateur au service d'un jeu
sûr, intègre et maîtrisé**



Le secteur des jeux d'argent en France

L'ANJ, une autorité indépendante au périmètre de régulation étendu à l'ensemble du secteur des jeux d'argent :

	 Jeux de tirage et grattage	 Paris sportifs	 Paris hippiques	 Jeux de casino et clubs de jeux
En points de vente	La FDJ en monopole	La FDJ en monopole	Le PMU en monopole	Casinos terrestres et clubs de jeux*
En ligne	La FDJ en monopole	Opérateurs agréés et en concurrence	Opérateurs agréés et en concurrence	Opérateurs agréés et en concurrence (Poker)

L'ordonnance du 2 octobre 2019 a réformé le cadre légal des jeux d'argent et de hasard en France et a institué l'ANJ qui s'est mise en place en juin 2020. Cette nouvelle autorité de régulation est née de la nécessité de mettre en place une régulation des jeux d'argent et de hasard unifiée et cohérente, dotée de pouvoirs renforcés afin d'assurer une meilleure protection des joueurs.

Tous les acteurs, en monopole ou en concurrence sur le marché français, tous les types de jeux autorisés (loteries, paris hippiques, paris sportifs, poker) se trouvent ainsi régulés par une même autorité qui est désormais en charge d'un domaine de régulation très étendu (plus de 48 milliards d'euros de mises) et diversifié.

** S'agissant des casinos et des clubs de jeux, l'ANJ est compétente pour les questions relatives à la prévention du jeu excessif et l'équilibre des filières. Les autres sujets relèvent de la compétence du ministère de l'intérieur.*

CHIFFRES CLÉS

du marché des jeux d'argent et de hasard en France en 2024

Près d'**1** Français sur **2**
est joueur

5,7
millions de
comptes joueurs actifs

Un produit brut des jeux de
14
milliards d'€ dont 2,6 en ligne

186
décisions du
collège de l'ANJ

2 opérateurs titulaires de
droits exclusifs :
la Française des Jeux
et le PMU

17
opérateurs agréés de
paris sportifs, hippiques
ou poker en ligne

1337
sites de jeux d'argent
illégaux bloqués

9 sanctions
prises par les membres de la
commission des sanctions
de l'ANJ

86000
personnes inscrites sur le fichier des
interdictions volontaires de jeux

741
demandes de
médiation traitées

L'ANJ en bref

L'ANJ est une autorité administrative indépendante. L'ANJ régule les jeux et paris autorisés en ligne, en points de vente et dans les hippodromes ; elle contrôle la politique de jeu responsable des casinos. Elle s'assure que les opérateurs autorisés à exercer sur le marché français respectent leurs obligations. L'ANJ protège les joueurs et leur propose des services. Elle veille à ce que l'offre de jeu légale proposée soit intègre et récréative.

L'ANJ combat les sites illégaux, le blanchiment de capitaux et participe, dans la mesure de ses compétences, à la lutte contre les manipulations sportives.

L'ANJ travaille en étroite coopération avec ses homologues européens et internationaux.

L'ANJ compte 82 collaborateurs et dispose d'un budget d'un montant de 12,5 millions d'euros.



Statut et organisation

Isabelle Falque-Pierrotin, Conseiller d'État, est Présidente de l'ANJ depuis juin 2020. Le collège de l'ANJ se compose de 9 membres nommés pour 6 ans. Le collège s'appuie sur trois commissions consultatives permanentes, respectivement compétentes pour :

- 1 La prévention du jeu excessif ou pathologique
- 2 Le contrôle des opérations de jeux
- 3 La lutte contre le blanchiment des capitaux

La commission des sanctions

Composée de six membres issus du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, pour une durée de six ans renouvelable une fois, la commission des sanctions est saisie par le collège dans le cadre d'une procédure de sanctions à l'encontre d'un opérateur « ayant manqué ou manquant aux obligations législatives et réglementaires applicables à son activité ».

Elle peut prononcer des sanctions incluant l'avertissement, la suspension d'exploitation de jeux ou de l'agrément ou encore des sanctions pécuniaires jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires.

La commission des sanctions est présidée par Frédéric Dieu.

Le médiateur

Il propose des solutions aux différends nés dans le cadre d'une opération de jeu entre un joueur et un opérateur de jeux ou de paris en ligne titulaire d'un agrément ANJ ou un opérateur titulaire de droits exclusifs en points de vente. Le médiateur est nommé par le président de l'Autorité après avis du collège pour une durée de trois ans renouvelable ; il ne peut pas être révoqué pendant la durée de son mandat sauf pour motif légitime (L. 613-1 et suivants du code de la consommation).

Le médiateur dispose d'un site dédié. Le médiateur présente au collège de l'ANJ un rapport annuel sur le bilan de son action. Ce rapport est publié sur le site de l'ANJ.

Le médiateur des jeux d'argent est Jérôme GALLOT.

Les services

Les services de l'ANJ se composent de 82 agents principalement contractuels.

Répartition

 **59%**
d'hommes

 **41%**
de femmes

Âge moyen

 **40** ans

 **83%**

des agents occupent un
poste de catégorie A

Missions

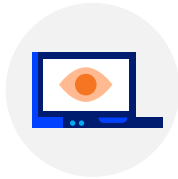
Les missions de l'ANJ s'articulent autour de quatre objectifs :



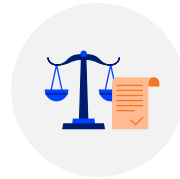
Prévenir le jeu excessif et assurer la protection des mineurs



Assurer l'intégrité des opérations de jeu



Prévenir les activités frauduleuses



Veiller à l'équilibre entre les différentes filières de jeu

Trois ans après sa mise en place et l'installation de la nouvelle régulation des jeux d'argent, l'ANJ a défini les nouvelles orientations de la régulation pour la période 2024-2026 dans son plan stratégique. La réduction du jeu excessif et des dommages sociaux qu'il engendre ainsi que la protection des mineurs sont placées au centre de son action. Pour atteindre cet objectif ambitieux qui témoigne d'un problème non plus individuel mais social, l'ANJ appelle l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels concernés à se mobiliser à ses côtés.

« Après trois ans d'exercice de l'ANJ, nous considérons aujourd'hui que la régulation des jeux d'argent doit prendre un tournant qui implique que le marché pivote progressivement vers un modèle moins intensif. »

Les pouvoirs

L'ANJ dispose de pouvoirs importants pour exercer ses missions, comme par exemple la capacité d'exiger le retrait d'une communication commerciale comportant une incitation excessive au jeu ou celle de mener des contrôles sur place. Concernant les opérateurs sous droits exclusifs, elle autorise leur offre de jeux et approuve annuellement leur programme de jeux. Tous les opérateurs de jeux doivent soumettre à l'ANJ leur stratégie promotionnelle ainsi que leur plan d'action en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment d'une part, de prévention du jeu excessif et de protection des mineurs d'autre part. Enfin, l'ANJ dispose depuis mars 2022 d'un pouvoir de blocage administratif des sites proposant une offre illégale de jeux d'argent et des sites qui en font la publicité.

Plan stratégique 2024/2026

Le jeu d'argent n'est pas un produit comme les autres et ce sont bien les risques inhérents à cette activité qui ont justifié que l'Etat mette en place une politique de régulation restrictive qui se traduit par un objectif légal de limitation et d'encadrement de l'offre et de la consommation de jeux. En 2019, les pouvoirs publics ont souhaité renforcer la protection des joueurs et l'ANJ a été mise en place dans cet objectif.

Si des progrès substantiels ont été accomplis par les opérateurs de jeux dans ce domaine, le jeu problématique occupe une place encore trop importante dans le marché du jeu d'argent. L'Observatoire des Jeux avait estimé en 2019 à 1,4 million le nombre de joueurs à risque, dont près de 400 000 de niveau pathologique.

C'est dans ce contexte que l'ANJ a mené ses réflexions avec l'ensemble des parties prenantes pour définir les nouvelles orientations de la régulation pour la période 2024-2026. Celles-ci placent la **protection des mineurs et la réduction du jeu excessif et des dommages sociaux qu'il engendre au centre de l'action du régulateur, tel un fil rouge inspirant l'ensemble de son action.**

La nouvelle feuille de route de l'ANJ s'articule autour de trois piliers fondamentaux :

> Le premier de ces piliers, qui reflète les enjeux de santé publique de la régulation, **visait une diminution drastique de la part et du nombre des joueurs excessifs au sein du marché des jeux d'argent.** Cette orientation centrale pour l'ANJ va exiger des efforts importants pour les opérateurs. Elle ne pourra être atteinte sans une politique de régulation cohérente et équilibrée, qui cherche à consolider le modèle français du marché du jeu d'argent.

> En parallèle, cela suppose pour l'ANJ de poursuivre son action pour préserver la transparence et l'intégrité du secteur, au premier rang desquelles figure la lutte contre le jeu illégal (**deuxième pilier**) et de renforcer la dimension économique de la régulation pour mieux connaître les équilibres de marché et apporter des solutions aux mutations auxquelles il fait face aujourd'hui (**troisième pilier**).

Le plan stratégique s'appuie enfin sur **trois socles** qui forment les conditions de réussite de l'ambition qu'il porte : faire de la connaissance scientifique du marché et des pratiques de jeu la boussole de la régulation ; incarner au niveau national et européen une régulation fondée sur le dialogue et la coopération pour impulser le repositionnement du marché ; enfin positionner l'ANJ comme un laboratoire d'une action publique audacieuse, efficace et exemplaire.

La période qui s'ouvre est critique pour le marché français des jeux d'argent : elle peut déstabiliser le modèle français comme le renforcer. Ce plan stratégique doit permettre de renforcer le modèle français de régulation comme un compromis acceptable entre ouverture et protection.



Interdiction volontaire de jeux : le service en ligne de l'ANJ



+ de **85 000** personnes inscrites dans le fichier

19 000 inscriptions en 2024

3 jours ouvrés de délai pour l'inscription ou la levée

L'ANJ propose un service digital et facilement accessible, permettant de simplifier le parcours d'inscription au fichier et de réduire les délais nécessaires pour valider cette démarche.

Cette inscription a pour conséquence d'interdire l'accès :

- aux casinos ou clubs de jeux ;
- aux sites de paris sportifs, paris hippiques et poker en ligne agréés par l'ANJ ;
- aux jeux de la Française des jeux ou du PMU réalisés en ligne ou en points de vente avec un compte joueur.

Elle est valable pour une durée de trois ans minimum. Passé ce délai, la personne concernée peut demander la levée de l'interdiction à tout moment.

Pour plus d'informations : interdictiondejeux.anj.fr

Pour que jouer **reste un plaisir** :

- Ne pas laisser les émotions prendre le dessus
- Faire des pauses et maîtriser son temps de jeu
- Arrêter de jouer lorsque l'on ne ressent plus de plaisir
- Ne pas faire du jeu d'argent son unique loisir
- Ne pas jouer pour se refaire

En cas de doutes sur votre pratique de jeu, un formulaire d'évaluation est disponible sur www.evalujeu.fr

Le site vous permet également de recevoir des conseils personnalisés et de connaître les dispositifs d'aide disponibles.

EVALU jeu

Retrouvez-nous sur

www.anj.fr

et sur les réseaux sociaux

✕ @ANJ_FR

in @ANJ (Autorité Nationale des Jeux)

📷 @anj.regulateur

📘 @anj.regulateur